

République Française

Département du Gard

Nombre de déléguésAfférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-09

Objet de la Délibération

Plan de financement Ingénierie
LEADER 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.Suppléante : Madame Hélène DEYDIER.**Avaient donné pouvoir :**

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu la délibération du 15-10 du 16 septembre 2015 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;

Considérant que pour l'année 2022, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes missionne 2 équivalents temps plein pour l'animation et la gestion du Programme LEADER ;

Considérant que les frais d'animation et de gestion du Programme LEADER sont finançables par l'Europe, la Région Occitanie et le Département du Gard ;

Vu la délibération du 22 avril 2022 du Département du Gard attribuant une subvention de 10 000 € sur une assiette plus importante que celle retenue au LEADER (soit 111 540 €), qu'il convient de proratiser ;

Il est proposé de valider le plan de financement suivant pour l'ingénierie LEADER :

Dépenses (TTC)		Ressources	
Ingénierie, frais de personnel	84 500,11 €	LEADER	80 110,72 €
Frais de mission, coûts indirects	12 675,01 €	Département du Gard	8 977,80 €
Communication	2 963,30 €	Région Occitanie	10 013,84 €
		Autofinancement public appelant du LEADER	1 036,04 €
		Autofinancement	0,02 €
Total projet	100 138,42 €	Total projet	100 138,42 €

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-09

Objet de la Délibération

Plan de financement Ingénierie
LEADER 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter les subventions liées à l'animation et à la gestion du Programme LEADER ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération en fonction des impératifs de l'instruction et notamment à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

